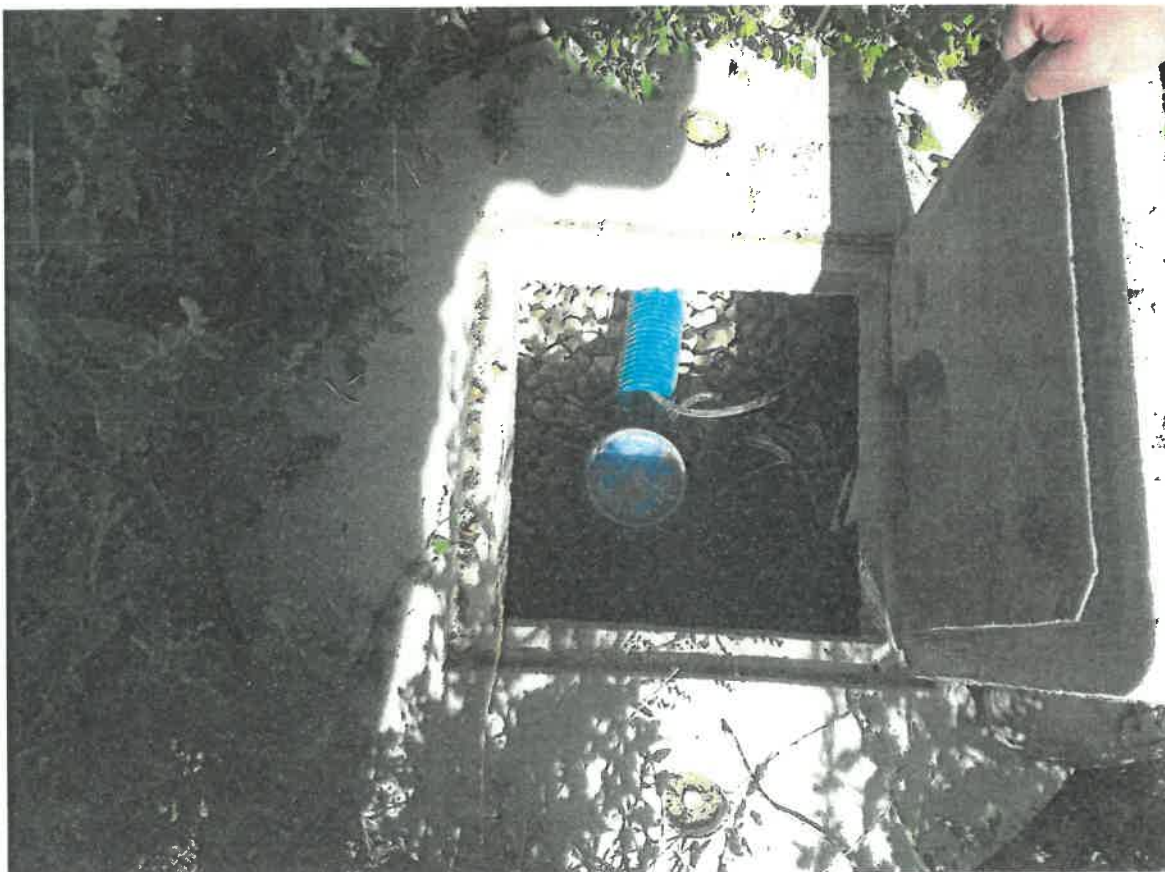
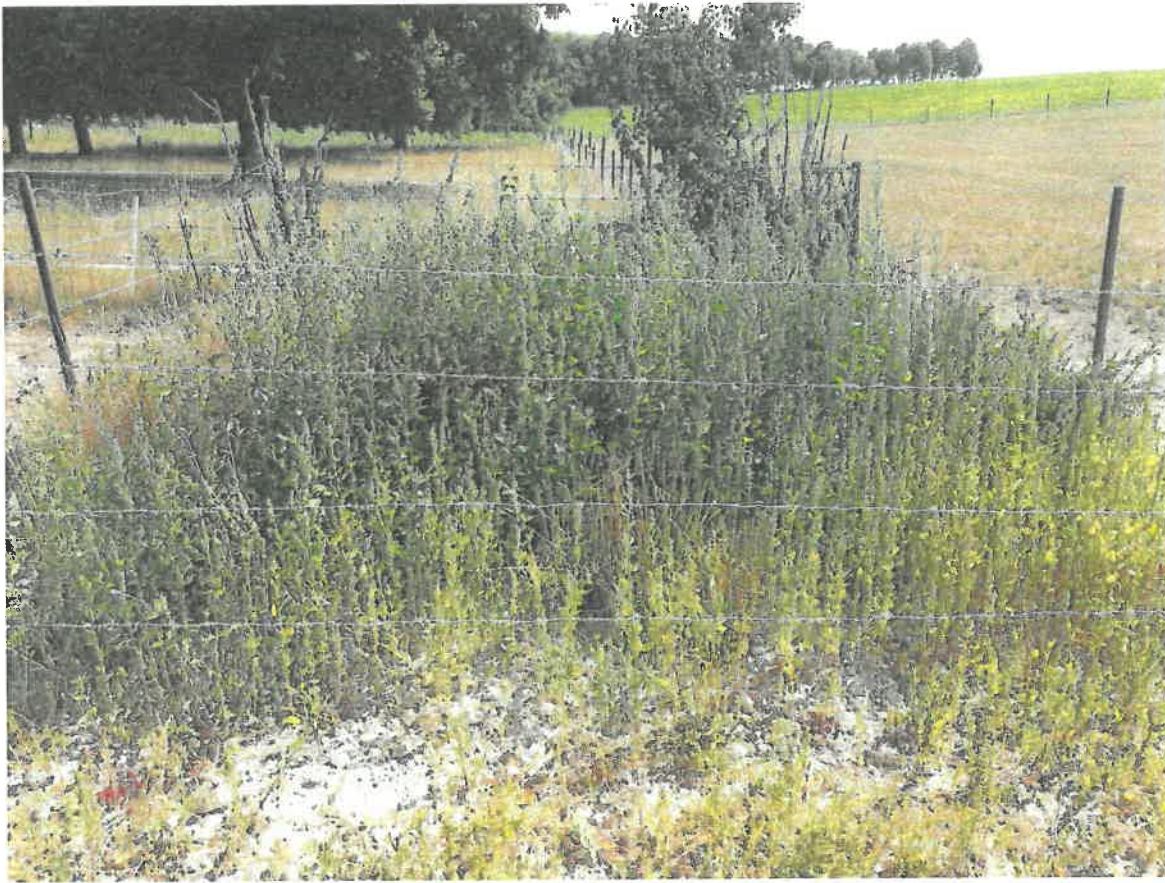
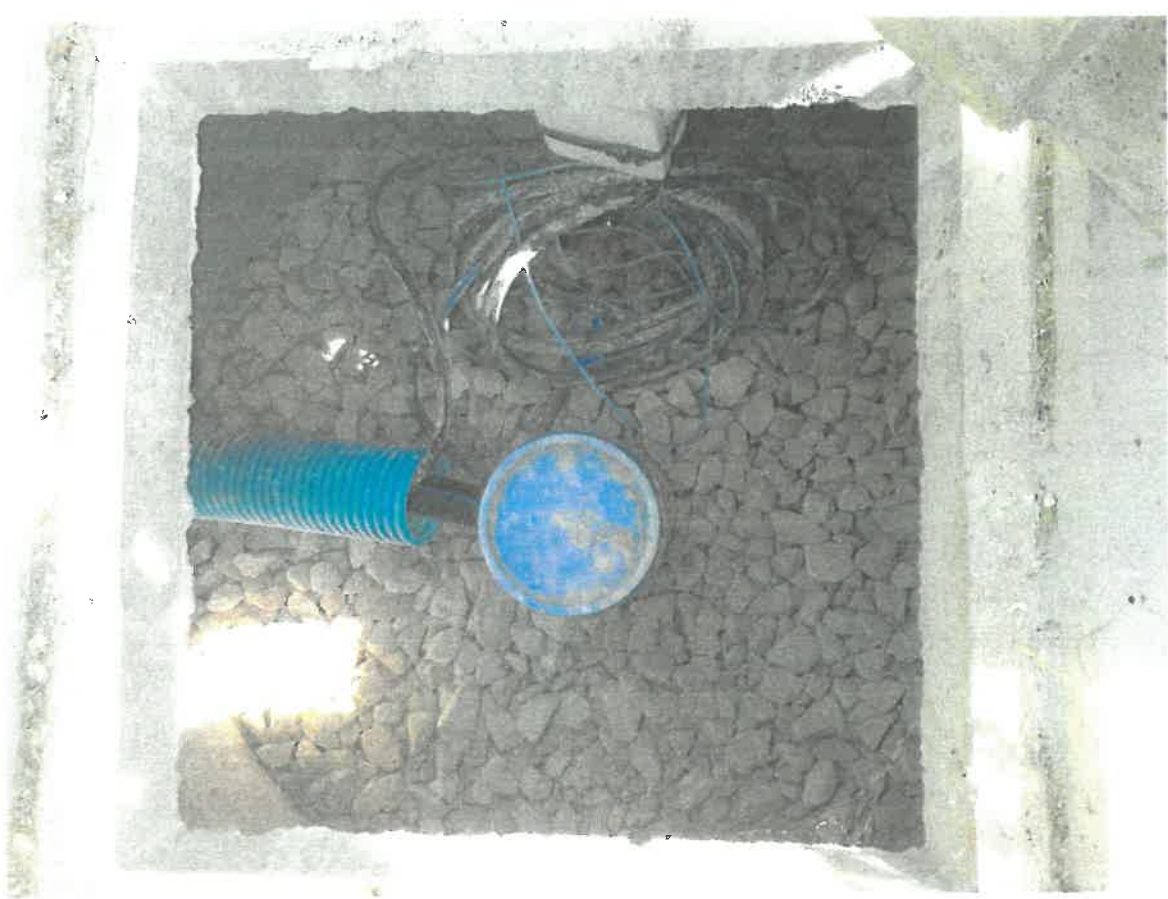


LA  
LA  
LA  
ux,



LA  
LA  
LA  
UX,





## RAPPORT DE CHANTIER

Preprise :	Sarl BONIFACE 51420 WITRY LES REIMS	TEL : 03.26.97.11.61
Client :	SCEA des Guisettes, 13 chemin de la Vignette - 51800 Auve	
Date :	21/10/2019	n° DREAL : 2325/2019
Géologue suivi par :	Monsieur DOYEN Jean-Luc	
Type de chantier :	Forage d'eau pour les besoins de l'élevage	
Lieu du chantier :	Auve (51)	

### TERRAIN

De	à	Nature du terrain
0,00	1,50	Limons
1,50	20,00	Craie tendre blanche
20,00	25,50	Craie verte très très marneuse

Observations : NS : niveau de la nappe au repos  
ND : niveau de la nappe pendant le pompage  
Q : Débit pompé

### FORAGE

Profondeur finale : 25,50

De	à	Ø en mm	Mode de foration	Fluide de foration
			Rotary / Tarière / Battage	Air / Eau / Boue
0,00	25,50	180	Tarière	à sec

### BATTAGE

De	à	Ø en mm	Epaisseur	Matière tube	Crépiné/ouv	Plein
-0,60	7,50	140	140/126	PVC		x
7,50	25,50	140	140/126	PVC	x 2 mm	

## RAPPORT DE CHANTIER

<b>Entreprise :</b> Sarl BONIFACE 51420 WITRY LES REIMS		<b>TEL :</b> 03.26.97.11.61
<b>Client :</b>	SCEA des Guisettes, 13 chemin de la Vignette - 51800 Auve	
<b>Date :</b>	21/10/2019	<b>n° DREAL :</b> 2325/2019
<b>Affaire suivie par :</b>	Monsieur DOYEN Jean-Luc	
<b>Type de chantier :</b>	Forage d'eau pour les besoins de l'élevage	
<b>Lieu du chantier :</b>	Auve (51)	

### MASSIF DE GRAVIERS

De	à	Granulo	Méthode		Entre Ø	et Ø
			Gravité	Tube		

### CIMENTATION

De	à	Type de ciment	Méthode		Entre Ø	et Ø
			Gravité	Tube		
0,00	7,00	CPJ45	x		180	140
7,00	7,50	Jupe			180	140

**POMPAGE**      NS (m) : 7,72      Côte / Sol (m) : -0,6      Pompe : SP 8/10

ND ( m )	Q ( m3 )	Temps
9,27	10,30	0h30
8,82	10,30	1h30
<b>Acidification :</b>		tonne(s)
ND ( m )	Q ( m3 )	Temps
ND ( m )	Q ( m3 )	Temps
ND ( m )	Q ( m3 )	Temps

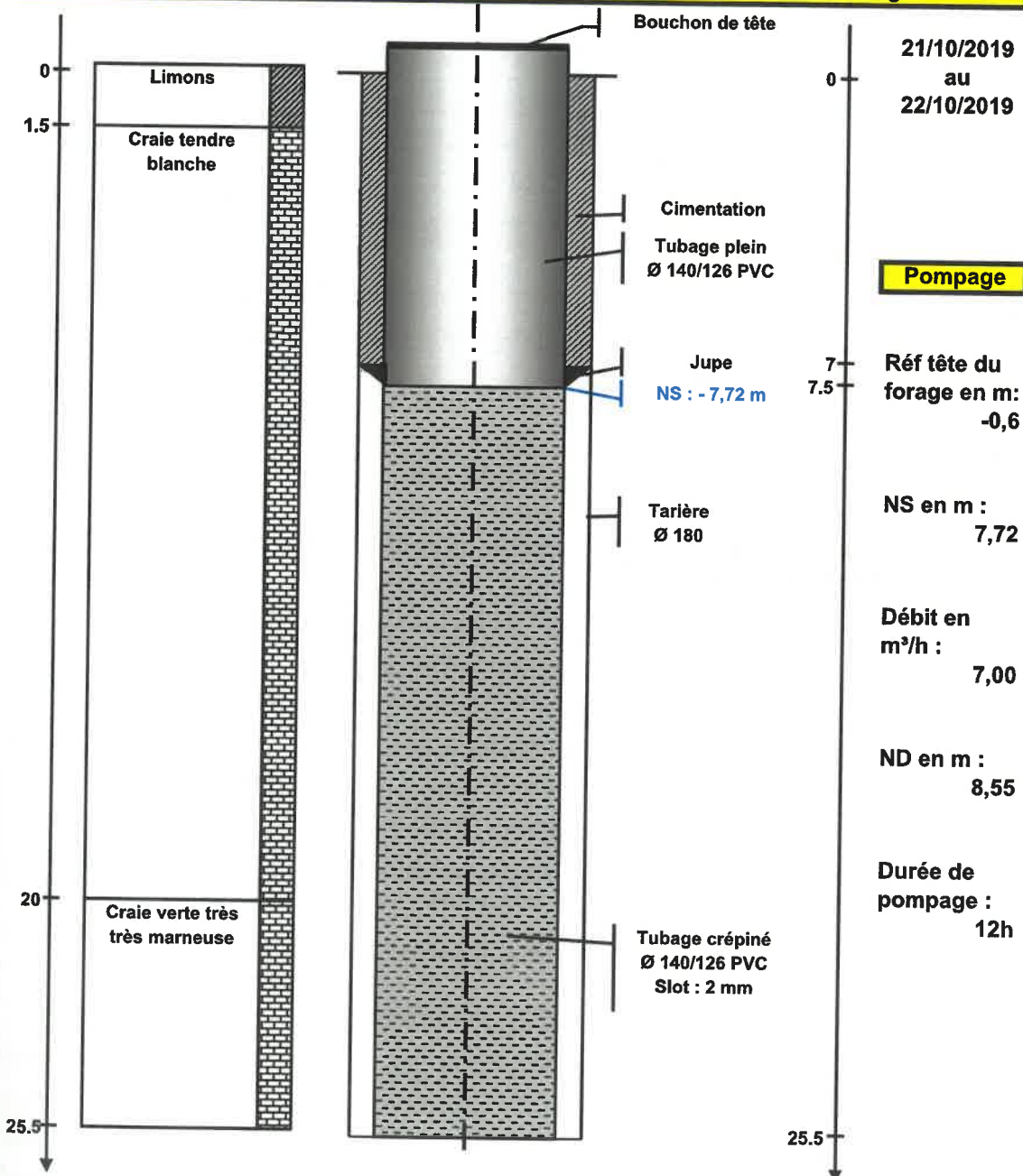
ND ( m )	Q ( m3 )	Temps
8,55	7,00	12h
Débit spécifiques		
Q' =	8,43	m <sup>3</sup> / h / m
<b>Observations :</b>		

**Remarques :** Les côtes dont les unités ne sont pas spécifiées sont en mètre.  
 Les côtes négatives signalent des valeurs positives par rapport au sol.  
 Les diamètres dont les unités ne sont pas spécifiées sont en mm.

# RAPPORT DE CHANTIER

Entreprise :	Sarl BONIFACE 51420 WITRY LES REIMS	TEL : 03.26.97.11.61
Client :	SCEA des Guisettes, 13 chemin de la Vignette - 51800 Auve	
Date :	21/10/2019	n° DREAL : 2325/2019
Affaire suivie par :	Monsieur DOYEN Jean-Luc	
Type de chantier :	Forage d'eau pour les besoins de l'élevage	
Lieu du chantier :	Auve (51)	

Echelle	Coupe géologique et technique	Forage réalisé du
---------	-------------------------------	-------------------





Cadre réservé  
à l'administration

1 232512019

**Déclaration de sondage, ouvrage souterrain ou travail de fouille**  
(de plus de 10 mètres de profondeur)  
Article L.411.1 du code minier (art.131 de l'ancien code minier)

19-723

DREA - DREAL Grand Est

09 SEP. 2019

**Maître d'ouvrage**  
(Personne pour laquelle  
le travail est exécuté)

Nom, Prénom : DOYEN Jean-Luc  
Raison Sociale : SCEA des Guisettes  
Adresse : 13 chemin de la vignette  
51800 AUBE

Téléphone : / 06.07.90.71.18 /

**Maître d'œuvre**  
(Personne ou société  
qui fait réaliser les  
travaux)

Nom, Prénom :  
Raison Sociale :  
Adresse :

Téléphone : / /

**Entrepreneur**  
(Personne ou société  
qui réalise les travaux)

Nom, Prénom : BONIFACE Pascal  
Raison Sociale : BONIFACE SARL  
Adresse : 5 rue Pierre Boileau  
51420 WITRY LES REIMS

Téléphone : / 03.26.97.11.61 /

**Nature  
des  
travaux**

Nature :  Puits  Forage  Fouille  Autres (à préciser)

Nombre : 1

Profondeur prévue en ml : 25

Durée probable des travaux en jours : 2

Objet :  Reconnaissance de sol  
 Recherche d'eau  
 Autres (à préciser) ou/et  Prélèvement d'eau<sup>(1)</sup>

**Localisation  
des travaux  
(Adresse)**

Département 51 / Commune : Aube  
Rue, lieu-dit : 13 chemin de la Vignette

Date de la déclaration<sup>(2)</sup> : 06/09/2019

Début des travaux prévu le (date) : Nov. 2019

Signature du déclarant :

Accusé de réception de la déclaration à envoyer à :  Maître d'ouvrage OU  Maître d'œuvre OU  Entrepreneur

Nota : Si votre projet vise la géothermie, il convient de se référer au décret n°2015-15 du 8 janvier 2015.  
Pour de plus amples renseignements, le site <http://www.geothermie-perspectives.fr> peut être consulté.  
Dans l'éventualité de questions restées sans réponse pour la région Grand Est, une demande de renseignements peut être transmise par courriel à l'adresse suivante : [contact.prm.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:contact.prm.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)

<sup>(1)</sup> Si prélèvement d'eau : - débit : 5 m<sup>3</sup>/h ; m<sup>3</sup>/j : < 1055 m<sup>3</sup>/an  
- nappe concernée par le prélèvement : Craie  
- usage : Besoins de l'élevage  
- date de déclaration ou de demande d'autorisation à la préfecture\* : mai 2019  
(\*déposée au titre du Code de l'environnement - Loi sur l'eau)

<sup>(2)</sup> La déclaration doit parvenir à la DREAL Grand Est :  
- 15 jours avant le début des travaux pour les ouvrages ne devant pas dépasser 50 m de profondeur.  
- 60 jours avant le début des travaux pour les ouvrages devant dépasser 50 m de profondeur.

**N.B : Une déclaration détaillée pourra vous être demandée sur ces travaux**

Joindre ce formulaire et un plan d'ensemble de la commune, à une échelle adaptée, avec indication du (des) lieu(x) de forage, soit :



- par courrier à : DREAL Grand Est  
Service Prévention des Risques Anthropiques  
Pôle Risques Miniers  
2, rue Augustin Fresnel  
CS 95038  
57071 METZ Cedex 03

- par courriel à : [declaration.minier.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:declaration.minier.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr)